



ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE

Samedi 05 octobre 2019
Centre Culturel à FAGNIERES

PROCES-VERBAL

Présidence : M. Gérard CASSEGRAIN

Clubs présents :

CS AGEEN – SC DE LA SUIPPE – AS J BETHENVILLE – STADE DE REIMS – BETHENY FC – BEZANNES FC 2050 – FC BIGNICOURIER – FC BISSEUIL – AS CHEMINOTS CHALONS – ASPTT CHALONS – CHALONS FCO – SC COTE DES NOIRS – AS CHEMINONIERE – FOYER COMPERTRIX – ES CONNANTRE CORROY – NORD CHAMPAGNE FC – COURTISOLS ESTAN – CERNAY BERRU LAVANNES – DAMERY US – DIZY US – DOMMARTIN LETTRE – EPERNAY FC – EPERNAY RCCC – ETOGES VERT – ESTERNAY US – FAGNIERES ES – FERRE CHAMPENOISE FC – FISMES FC – FISMES ARDRE VESLE – GAYE ENT. – GUEUX AS – EUROPORT FC – LE GAULT SOIGNY – MAGENTA OL – MAIRY S/MARNE – MAROLLES US – MAREUIL S/AY – MAURUPT LE MONTOIS – MONTMIRAIL SC – MOURMELON LIVRY AS – MUIZON ES – OIRY US – PARGNY SUR SAULX – PIERRY MOUSSY – POUILLON FC – PRUNAY FC – REIMS WILSON MAISON BLANCHE – FC NEC – REIMS OLYMPIQUE FC – CAILLOT FC – REIMS METROPOLE FUTSAL – ARDENNE FC – REIMS MURIGNY FRANCOPORTUGAIS – LA NEUVILLETTE JAMIN – REIMS STE ANNE CHATILLON – REUIL FC – TARDENOISE US – SACY ANIMATION – SEPT SAULX – SERMAIZE US – SEZANNE RC – SEZANNE PORTUGAIS – SEZANNE SA – SILLERY FC – SOMSOIS MARGERIE – ST BRICE COURCELLES – ST GIBRIEN MATOUGUES – ST MARTIN D'ABLOIS – ST MARTIN LA VEUVE RECY – ST MEMMIE FC – ST MEMMIE OLYMPIQUE – ARGONNE FC – SOMMEPY FC – TAISSY AS – AQUATIEN F. – TINQUEUX ANCIENS – VERNEUIL ES – COTE DES BLANCS – THIEBLEMONT FAREMONT – VAL DE LIVRE – HAUTE BORNE FC – WITRY LES REIMS -

Invités :

- Monsieur Alain BIAUX Maire de Fagnières
- Madame MAGNIER Lise Députée
- Monsieur Gérard DEPIT, CDOS de la Marne
- Monsieur Jacky THIEBAUL Ligue du Grand Est
- Madame Isabelle GRISEY Commissaire aux comptes
- Madame FELLAH Mama Crédit Agricole
- Monsieur Rémi PICARD, Groupama
- Monsieur Benoit COCHAIN Président du club de Fagnières

Excusés :

- Monsieur Benoit MOITTIE Conseiller Général.
- Monsieur Albert GEMMRICH Président de la ligue LGEF
- Madame Christelle VAILLIANT, Crédit Agricole
- Madame LUCOT Ghislaine DDCSPP
- Monsieur JAZERON Cédric Crédit Mutuel

RESULTAT DU POINTAGE

Sur 549 voix : 385 voix / 84 clubs sont représentées.
Le quorum étant atteint, les 2 Assemblées Extraordinaire et Ordinaire peuvent délibérer

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

ACCUEIL ET BIENVENUE

Par le Président Gérard CASSEGRAIN

« Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs

Je tiens à vous remercier d'être venus en si grand nombre participer aux travaux de la traditionnelle Assemblée Générale d'Automne orientée vers les Finances.

Cette année nous allons commencer par une Assemblée Générale Extraordinaire afin de pouvoir modifier – si vous en êtes d'accord - nos statuts.

Notre Secrétaire Général aura la lourde tâche de vous les présenter. A l'issue de ladite présentation vous pourrez vous prononcer.

Pendant le dépouillement, nous passerons à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Je déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte...

Je passe la parole à Monsieur Michel HELYE – notre Secrétaire Général »

Le Secrétaire Général

Donne toutes explications concernant la proposition de modification du mode de scrutin relatif à l'élection du Comité Directeur.

« Les élections des membres du Comité Directeur se sont toujours effectuées par un scrutin plurinominal.

Aujourd'hui le Comité Directeur après en avoir délibéré le 15 mars 2019 me charge de vous présenter le scrutin de liste bloquée en application des décisions prises par l'AG Fédérale du 8 décembre 2018.

Vous avez pu prendre connaissance de ce mode de scrutin sur le site du DMF, vous l'avez également reçu dans vos boîtes mails clubs et aujourd'hui il est dans vos enveloppes.

Après cette présentation vous aurez à vous prononcer sur cette proposition par un vote à bulletin secret. (Bulletin de vote dans l'enveloppe) »

Après appel du Secrétaire Général, plusieurs membres de l'assemblée se proposent afin d'effectuer le dépouillement du vote

Avant de procéder au vote, M. René MOLLE Vice-Président donne un extrait de l'article 19 des statuts du District Marne relatif « aux modifications des statuts »

« L'Assemblée Générale ne peut délibérer que si la moitié plus un au moins de ses membres, représentant au moins la moitié plus une des voix, est présente.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée statue alors sans condition de quorum.

Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. «

Proposition : Mode de scrutin de LISTE bloquée

Dispositions générales

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Déclaration de candidature :

Une seule déclaration est obligatoire pour chaque liste qui comporte autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, dont, au minimum, les représentants prévus à l'article 13.1 ci-avant, et un candidat désigné comme étant la tête de liste.

La déclaration de candidature comporte la signature, les noms et prénoms de chaque candidat, et précise ceux qui figurent au titre d'une catégorie obligatoire susvisée.

La liste doit indiquer lesquels de ses candidats exerceront les fonctions exécutives essentielles (Président, Vice-Président Délégué, 2^{ème} Vice-Président, Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, Trésorier et Trésorier Adjoint), étant rappelé que la fonction de Président est réservée au candidat tête de liste.

Nul ne peut être sur plus d'une liste.

Est rejetée la liste :

- ne comportant pas autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir,
- portant le nom d'une ou plusieurs personnes figurant sur une autre liste,
- où ne figureraient pas, au minimum, les représentants pour chaque catégorie obligatoire.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions d'éligibilité par un membre de la liste entraîne le rejet de celle-ci.

La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement dans l'ordre de présentation de la liste n'est accepté au-delà de l'échéance prévue ci-dessus.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus, et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

Type de scrutin de liste :

Les élections dans le District sont organisées selon un scrutin de liste bloquée, dans les conditions suivantes :

Si plusieurs listes se présentent :

- Si une liste obtient la majorité absolue de suffrages exprimés au premier tour, il lui est attribué l'intégralité des sièges.
- Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce premier tour, il est procédé à un second tour pour lequel ne peuvent se maintenir, dans le cas où plus de deux (2) listes sont candidates, que les deux (2) listes ayant obtenu le plus de suffrages exprimés à l'issue du premier tour.
- La liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue de ce second tour se voit attribuer l'intégralité des sièges.

Si une seule liste se présente :

- L'élection ne comporte qu'un seul tour. Le vote est organisé en proposant aux votants des bulletins « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé et le Comité Directeur sortant administre le District jusqu'à la nouvelle élection.

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale suivante. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité Directeur.

Le remplaçant d'un membre du Comité Directeur élu en qualité d'arbitre, d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité Directeur, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci, dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité Directeur expire à la date d'échéance du mandat du précédent.

- Monsieur René MOLLE communique les résultats du vote :

Rappelle le nombre de voix pour que la proposition soit adoptée. (385 / 2/3 soit 257)

EXPRIMEES	376
POUR	234
CONTRE	112
ABSTENTIONS	30

La proposition de modification de scrutin de liste n'ayant pas atteint les 257 voix, celle-ci n'est pas adoptée.

En conséquence, l'élection du Comité Directeur pour la saison 2020/2024 se fera par le scrutin plurinominal.

Le Président, déclare l'Assemblée Extraordinaire close.

ASSEMBLEE ORDINAIRE

Le Président, déclare l'Assemblée Ordinaire, ouverte.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Présentée par le Secrétaire Général

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 27 octobre 2018 à COMPERTRIX
Le procès-verbal de cette assemblée générale est paru sur le site officiel du District Marne le
04 MARS 2018 – *rubrique Procès-verbaux*
Aucune observation ni remarque, le procès-verbal est ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

« Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs.

C'est avec **émotion** que je m'adresse à Vous.

Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'à **l'issue de nos travaux**, ce sera la dernière fois que **je quitterai** une Assemblée Générale de District **en tant que Président**.

En effet, **le samedi 27 juin 2020** se tiendra dans un lieu restant encore à fixer **l'Assemblée Générale Elective** pour le mandat 2020-2024.

Ce sera pour plusieurs de mes Collègues et moi-même, l'occasion de passer le relai avant de profiter d'une retraite bien méritée.

Le 27 juin 2020 vous élirez sous la forme du scrutin que vous avez choisi il y a quelques instants un **nouveau** Comité Directeur et un **nouveau** Président.

Ce matin, je ne ferai **pas le bilan** de la saison écoulée ni celui du **mandat en cours** ; notre Secrétaire Général a dressé un **rapport d'activité** suffisamment **exhaustif et explicite**.

Je m'en tiendrai à développer le **rapport** qui se veut... **moral**.

En prologue, je reviendrai sur **l'évènement majeur** de l'intersaison. Puis, j'enchaînerai par un exposé de nature qui pour une fois sera plus... **politique**.

En cette **période pré-électorale**, il est nécessaire d'afficher clairement les **projets** et les **enjeux** à **moyen terme**.

- **RETOUR SUR L'INTERSAISON – LA COUPE DU MONDE FEMININE**

Du **7 juin au 7 juillet 2019**, la Coupe du Monde Féminine a mobilisé **bon nombre d'acteurs**. Ensemble, nous avons répondu présents.

A REIMS, comme dans les **8 autres « villes-hôtes »**, nous fûmes à **la... hauteur**. Grâce à vous, cet **évènement de dimension planétaire** a connu un succès **digne d'éloges**.

Nous avons vécu de merveilleux moments faits **de Joie, de Plaisir, de Convivialité et de Partage**.

Le Football accordé au Féminin, suivi en **Famille**, prétexte à faire **la Fête** et à détruire les **murs** qui ont pour noms **discrimination** et **exclusion**.

Ces **moments** furent **forts, vrais, prometteurs et porteurs d'espairs**.

Je tiens, au nom de tous les Amoureux et Amoureuses du Football que nous sommes, à **remercier simplement et sincèrement les Organismes (FIFA, LOC, F.F.F.), la Ville de REIMS et ses Services** pour les très **grands et petits bonheurs** offerts, procurés ou ressentis.

Je suis fier, très fier, des prestations fournies par les **Licenciées et Licenciés, les bénévoles et les salariés du District MARNE.**

Ils et elles, se sont **dépassés**, surpassés, dépensés **sans compter.**

Je les sais **modestes.** Elles et ils se reconnaîtront.

Des souvenirs indélébiles resteront gravés à jamais dans nos mémoires. Ce fut **FOR.MI.DABLE !**

Reste à poursuivre les efforts déployés cet été afin que la **Femme, les femmes trouvent** – enfin – la place qui est la leur, que ce soit au sein de la **Société ou celui du Sport.**

Côté terrain : Dommage que les protégées de Corinne DIACRE n'aient pas pu accéder à la Finale tant convoitée.

Cependant, **une question** teintée d'une légère **touche de crainte** se pose :

« Allons-nous pouvoir profiter **d'un effet** « Coupe du Monde féminines » permettant de bonifier de **façon significative** le nombre de nos **licenciées ?** » et progresser durablement dans la voie où nous nous sommes engagés depuis plusieurs années : **C'est dire la Pratique.** J'y crois !

Consécutivement à l'obtention, par les BLEUS, du titre de **Champion du Monde en 2018** ; le manque de retombées nous inciterait à rester – plutôt - **prudents et attentifs.**

Une seule petite ombre au tableau lumineux des satisfactions : **je déplore que**, pendant plus d'un an, alors que nous ramions, **les « experts maisons » de la Communication** n'aient pas placé sous les feux des projecteurs, **les actions menées par le District MARNE « terre de football et d'effervescences »** ; et ce, en étroite Collaboration avec les Partenaires Institutionnels ou Commerciaux Locaux.

La phrase-locution « **Nul n'est prophète en son pays ou...dans sa Ligue** » se vérifie une fois encore.

CLAP DE FIN

Au plan du District, dans moins de 9 mois, le Clapman de Service claquera ce qui sera le « clap » de fin. Ce sera **la dernière séance.**

Soyez assurés que nous ne finirons pas « **en roue libre** ». Loin s'en faut. Nous nous **mettrons à la planche** en tirant **le grand braquet.**

Nous ne finirons donc pas « **en roue libre** ». Loin s'en faut, nous mettrons le grand braquet.

Au cours des prochains mois, nous reviendrons vers Vous. Nous **vous écouterons** à l'occasion des réunions de Secteurs, pour **échanger, commenter l'actualité, échauffer des plans** réalistes et réalisables pour le futur mandat.

Il est évident que nous n'irons pas à l'encontre de la politique fédérale. **Nous adapterons en fonction de nos besoins « les priorités »** telles que celles définies par la Direction Technique Nationale ; ce, **en corrélation avec** nos moyens humains et financiers.

Ce qui pour nous est **primordial**, c'est : **le terrain, le jeu, le plaisir.** Je ne cesse de le répéter. Ne nous éparpillons pas dans une foultitude d'actions suggérées dans un utopique catalogue d'« **offres de pratiques** ».

Nous ne mobiliserons pas nos attentions sur le GOLFOOT, le FITNET. Localement, pour le Fun, nous n'inventerons pas le football sur glace les bras dans le dos, les yeux bandés.

Nous ne développerons pas dans les EHPAD le foot avec déambulateur.

Dans la vie tout n'est qu'une **question d'équilibre**.

La FUSION OU EN EST-ELLE ?

La mise en application de la Loi NOTRe réformant les territoires n'a pas – à mon humble avis - répondu, tant dans notre « **quotidien de citoyen** » que **sur et autour** de nos terrains, aux légitimes et raisonnables **attentes placées** en elle.

J'avais entendu que ce mandat serait celui de la transition, ensuite nous pourrions goûter les bienfaits de la réforme ».

Question : « N'était – ce pas un **mandat** ou un **mandat au moins** ? ».

Extrait de La Der des Ders du 13/08/2019: La mise en application précipitée de la Loi NOTRe réformant les territoires n'a pas – à mon humble avis – répondu, tant dans notre « **quotidien de citoyen** » que sur et autour de nos terrains, aux légitimes et raisonnables attentes placées en elle. J'avais entendu qu' « Il faudrait un mandat pour goûter les bienfaits de la réforme ». **Question** : « Etait-ce : un mandat ou un mandat au moins ? ».

Nous entrons dans la dernière ligne droite de cette longue étape... de transition.

Je rappellerai que dans le jargon de la petite reine : *Les étapes dites de transition sont celles où il ne se passe rien !*).

Depuis que nous avons troqué l'éclatant maillot « vert et jaune » de la CHAMPAGNE-ARDENNE pour enfile la tunique « **bleue délavée** » du GRAND EST, les ambitions, les ressources et les budgets ont été revus... à la baisse.

Je sais fort bien que les temps changent, que le cours des « choses » doit changer.

Pour ne pas perdre au change, je ne cesse de réitérer aux adeptes du perpétuel changement:

« **Faisons moins, mais mieux !** ». « **Fidélisons ce qui existe avant de s'engager dans des projets chimériques** ».

LA LIGUE et Le DISTRICT. Les LIGUES et Les DISTRICTS

En quelques phrases je voudrais insister sur les **relations entre** LA LIGUE et Le DISTRICT, les LIGUES et LEURS DISTRICTS

Là encore : « Pourquoi ? »

Ayant entendu trop souvent, de la part de personnes responsables de Clubs - avec exemples à l'appui - qu'elles ne **comprenaient pas les relations** ou l'**absence de relations**, les modes de fonctionnement ou les dysfonctionnements qui désunissent les **deux structures**. Je vous avoue que c'est **ennuyeux** et **déplaisant**.

J'aborde ce sujet afin de lever toute ambiguïté ou autres contre-vérités.

Je considère que ce ressenti prend fréquemment sa source sur les plateaux arides des bavardages inutiles ou des petites phrases assassines qui circulent dans le microcosme du football... comme ailleurs.

Des adaptes de la stratégie « **Diviser pour mieux régner** » en sont les **rhabdomanciens**.

Diviser pour mieux régner – en sociologie - est une stratégie visant à semer la discorde et à opposer les éléments d'un tout pour les affaiblir et à user de son pouvoir pour les influencer.

Entrer dans ce petit jeu ou jeu de petits çà « **bouffe de l'énergie** », çà « **gâche la vie** ».

Si les plus **faibles** se vengent. Si les plus **forts** pardonnent. Les plus **heureux oublient**, je préfère appartenir à cette dernière catégorie.

Ce n'est pas pour ça qu'il faut **accepter sans réserve** toute proposition formulée par une « **pseudo-hiérarchie** » notamment dans le monde associatif.

Je soulignerai de 3 traits : « Qu'il n'y a pas de liens **de subordination** entre les Ligues et les Districts ».

Dont acte.

Et, je referme la parenthèse.

La MUTUALISATION

D'autant plus, que depuis **la mise en place** des Ligues issues des fusions, le mot « **mutualisation** » revient en boucle dans le cours des **discussions**.

Mutualiser c'est voir ensemble ce que l'on voyait séparément. Cela **doit induire des changements** de contrôle, de processus, voire de comportements. **C'est donc en tenant compte des conséquences de ces changements** et des **nouvelles contraintes** qu'un projet de mutualisation devient **source de fonctionnement** débouchant sur des économies globales.

Alors, Mutualiser entre les Districts ? Aucun problème.

Par contre, pour les Ligues si « **Mutualiser** » signifie « **absorber** », « **recupérer** » « **avaler goulument** » des services fournis par les Districts, ou des compétences attribuées à ceux-ci, **Alors là... Pas questions.**

Accepter de telles orientations serait suicidaire.

Il ne faut pas être réfractaire au changement – comme précité- ni systématiquement opposé aux réformes proposées, **à condition qu'elles servent l'intérêt collectif et non les intérêts particuliers d'un petit nombre.**

Notre sport est un **sport collectif**. Evitons de se la jouer ou **de la jouer « perso »**.

Nous, Districts, avons déjà donné lors de la **construction des Pyramides** des...Championnats siglés **L.G.E.F.** et voté à la va-vite **la répartition des voix** de l'Assemblée Générale. Au fil du temps, nous en mesurons les inconvénients.

La PYRAMIDE des COMPETITIONS

Au moment de la refonte des Championnats, le Comité de Pilotage Régional de l'époque s'est penché longuement sur le dossier.

Pour des raisons d'ordre politiques plus que sportives **la pyramide retenue ressemble** plus à celle de KEOPS qu'à celle du LOUVRE. Cette dernière aurait eu au moins l'avantage d'être... transparente.

La D.T.N souhaitait **resserrer** les élites régionales.

Résultat en L.G.E.F. ce fut l'inverse :

La R1 comprend 3 groupes, le R2 est composée de 6. La base - la R3 – s'étend sur 17 groupes.

Comparez à la Ligue voisine - celle des Hauts de France, vous trouverez : 2 groupes en R1, 4 en R2 et 8 en R3. **Goutez la différence !**

Cela paraît d'autant plus surprenant que l'Elite (resserrée) se situe dorénavant dans le Groupe **F du National 3** — Compétition gérée par la LGEF. **Comprenne qui pourra !**

Une telle architecture entraîne inévitablement des réactions en chaîne aux plans des **obligations statutaires dans les domaines** de l'Arbitrage, des Jeunes, des Installations sportives et j'en passe.

Attendons, **la publication des Clubs en infraction** et leurs réactions face aux **sanctions sportives et financières** qui seront prises à leur rencontre.

Aux niveaux des Districts, les répercussions ne sont pas négligeables, non plus.

Sportivement, un simple exemple : quelles différences notables vous relever entre les pensionnaires de la Poule B de R3 et ceux de la D1 de la MARNE ?

Côté Arbitrage : Chaque weekend, de moins en moins de rencontres de District font l'objet de désignations du fait que la Ligue puise et nous épuise, de plus en plus dans le vivier départemental afin de pouvoir répondre à ses propres besoins.

Sur ce point, j'arrêterai ici ma démonstration.

Oui, mais il y a un... mais.

Il faut savoir que lors de la **rédaction** des Statuts de la L.G.E.F. qui ont été validés valablement, le législateur a différencié **Clubs de Ligue** et **Clubs de District** avec pour incidence majeure :

LA REPARTITION des VOIX

L'attribution du nombre de voix aux A.G. de Ligue est différente entre la Ligue et les Districts.

Les Clubs de Ligue, dont l'équipe seniors évolue en Championnat National ou Régional, disposent d'un nombre de voix déterminé par l'addition des voix attribuées à chacune de ses équipes évoluant en Championnats Nationaux et régionaux suivant un barème allant de 1 à 3 voix par équipe. N3 et R1 : 3, R2 : 2, R3 : 1.

Pour tous les autres Championnats nationaux ou régionaux, féminins, jeunes, futsal, diversifié : 1 voix par équipe.

Les Clubs de District – ceux qui ne disposent pas d'équipe seniors en Championnat de Ligue - sont représentés aux A.G. de Ligue par des Délégués élus par les Assemblées Générales des Districts.

Le nombre de licences pris en compte pour le calcul des voix des districts correspond à la **différence entre la totalité des licences** du district et le nombre de licences des « Clubs de Ligue » au 31 mars de la saison en cours,

Le nombre de voix attribué aux délégués représentant les Clubs de District est d'une (1) voix pour **200 licences**. Pour l'histoire en ex-CHAMPAGNE-ARDENNE, le critère était fixé à 1 voix pour 50.

Ce système est profondément injuste d'autant plus que tous les jeunes du football d'animation et ceux qui disputent des championnats départementaux de foot à 8 ou à 11 qui sont licenciés dans des Clubs dits de Ligue ne sont pas de ce fait pris en compte pour définir le nombre de voix revenant au District.

Autrement dit une équipe de R3 équivaut à **200 licenciés de District** !

Sans être prix Nobel de mathématiques vous comprendrez facilement que plus il y a de Clubs de Ligue, moins les Districts sont représentés, moins ils ont le droit à la parole. D'où la pyramide de KEOPS.

A la dernière Assemblée Générale de la Ligue, en ce jeudi de l'Ascension où tout le monde est descendu à WALIGATOR, **le District MARNE ne** disposait que de **27 voix**; soit l'équivalent de **5400 licenciés. Soit un tiers de 16000.**

Il eut été raisonnable de répartir les voix sur des critères objectifs comme cela est le cas en d'autres Ligue, à savoir : **45 à 50 %** des voix sont portés par les représentants de la base.

Seule consolidation, l'on ne pourra pas dire que c'est la faute aux **Districts si le Budget Prévisionnel** de la Ligue a été refusé à une très large majorité le 30 mai dernier.

Compte tenu de ce qui précède et par pudeur, je ne vous chanterai pas, à nouveau, l'éternel refrain « **Diviser pour mieux régner** ».

LES DOSSIERS EN COURS ET A SOLDER

D'ici la fin du mandat de nombreux dossiers mobiliseront toute notre attention. **La mise en place du concept de la mixité,**

Le Club Marne, le foot à 5, Le Foot à 8, Le Football Loisir, etc.

La Commission de Discipline,

Le Corps des Délégués et le Conseil de l'Éthique,

L'Espace-Réparation, la lutte contre les discriminations.

Le Comité Directeur s'est engagé à laisser fin juin 2020 une situation sportive, financière et administrative saine.

Malgré les coupes sombres faites dans les sous-bois des **aides et subventions** qui s'apparenteraient, au fil du temps, plutôt à des coupes claires compte tenu de leur ampleur, **nos résultats comptables sont bons.**

Je ne peux que m'associer aux félicitations adressées précédemment par Madame La Commissaire aux Comptes et par notre Trésorier.

Je remercie très sincèrement la Commission des Finances, celles et ceux qui ont travaillé efficacement depuis plusieurs saisons pour restaurer une situation comptable qui fut à un moment, pour le moins « délicate ».

Certaines personnes, ont pris une autre voie, un autre chemin.

Qu'ils sachent que cette réussite leur appartient en partie.

L'AVENIR – MON AVENIR

Avant, l'emballage final, permettez-moi parler de l'avenir au sens général et du mien en particulier.

Je confirme que le 30 juin 2020, je quitterai - définitivement - le 8 rue Henri Dunant après 18 ans de bons (je ne sais pas) mais loyaux services.

Mais, il y a tellement de choses **ô** combien plus importantes que le foot dans la vie ; eh bien ! je n'en conserverai que les bons souvenirs.

Pour moi, l'avenir s'inscrit en pointillés. Il se conjuguera au passé... qui ne fut pas si simple.

La question :

« Resterais-je dans les instances départementales ou régionales ? »

M'ayant été posée :

Je réponds : Instances Départementales : NON !

Régionales : **« Peut-être ! Pourquoi pas ! ».**

Mais, comme ce serait le tout dernier de mes engagements qu'ils soient associatifs, sportifs, professionnels connus tout au long de ma déjà longue vie. Il y a de quoi à être – un peu – **exigeant.**

Ce qui m'importe le plus : **c'est votre avenir, l'avenir de notre football.**

Celui que l'on qualifie de la « base ».

Celui des quartiers et des campagnes.

Celui de l'**éducation** et de l'initiale **formation.**

Celui pour lequel **nous offrons** tant et tant de notre temps.

Celui sur lequel repose l'**édifice bleu** au sommet duquel **deux étoiles d'or brillent.**

Celui que nous aimons **beaucoup à la folie.**

FINAL et REMERCIEMENTS

Les objectifs majeurs seront :

- **Défendre les intérêts collectifs des Clubs qu'ils soient de Ligue et/ou de District résidants dans la MARNE.**
- **Jouer à fond la carte de la décentralisation, en tenant compte des spécificités locales et non l'inverse ; en restant « maître » de notre destin, de nos décisions en conservant la nécessaire liberté d'action et de parole requise.**
- **Préserver la vie, les rôles, les missions des instances de proximité. Elles sont plus que jamais utiles.
Inimaginable le nombre de personnes qui en ventent les mérites... surtout lorsqu'elles sont en campagne électorale.**
- **Rester unis et forts. Les Clubs peuvent être adversaires sur le terrain, ce qui n'empêche pas d'être solidaires en dehors.**
- **Etre connus, reconnus, soutenus par les instances du dessus et non combattus par celles-ci.**

Pour ce faire, il est évident que nous devons **garder intacte l'indispensable motivation** et cultiver les **précieuses valeurs morales** auxquelles nous sommes attachées depuis des saisons, et des... mandats. Elles font partie de notre A.D.N.

Pour cette fois encore, **je vous remercie très sincèrement de votre remarquable investissement** sans lequel notre sport favori ne pourrait pas vivre.

Je vous souhaite de connaître de **belles émotions** et de **grandes satisfactions** au cours de la **saison qui prendra des airs de tournée des Adieux.**

Pour terminer, je vous offre un modeste bouquet de citations au parfum d'avenir :

Le passé n'existe plus. Créez désormais un présent et un avenir tels que vous le souhaitez.

Contrôlez votre propre destin sinon d'autres personnes le feront à votre place.

Pensez que l'avenir est le privilège de la jeunesse,

Alors, alors...

...J'ai mon rhumatisme qui devient gênant, ma pauvre Cécile j'ai soixante-dix-sept ans,

Je vous donne donc rendez-vous au samedi 27 juin 2020, pour clore le mandat en cours et inaugurer le prochain.

MERCI, MERCI, MERCI

Et que vive le Football en MARNE,

BIEN... et LONGTEMPS, LONGTEMPS, LONGTEMPS.

Rapport financier présenté par le Trésorier Jean-Marc OUDIN

EXERCICE clos le 30 juin 2019

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis, Bonjour à tous.

Je vais vous présenter la situation financière du District Marne de Football arrêté au 30/06/2019, pour la 3^{ème} année de mandat pour ma part, comme le prévoit nos statuts,

- Les comptes financiers du District Marne Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 – saison commencée le 1^{er} juillet 2018.
- Le compte de résultat et le Bilan, ont été contrôlés, au siège du District Marne de Football, par notre Commissaire aux comptes, la FIDUTECH, ici représentée par Madame Isabelle GRISEY,

Le Comité Directeur en a fait l'analyse et a validé les comptes.

Vous avez dans votre dossier, un exemplaire du compte de résultat et du bilan arrêté au 30 juin 2019.

Comme vous en avez l'habitude lors des Assemblées Générales je vais vous donner quelques chiffres clés afin que vous puissiez comprendre au mieux la situation financière du DMF.

COMPTE DE RESULTAT

Concernant Les CHARGES:

ACHATS STOCKES : 29234 contre 30105, soit une stabilité.

ACHATS NON STOCKES : 24 138 contre 30 311 soit une baisse de 6173, consommations, récompenses, médailles.

CHARGES EXTERNES : 104 808 euros contre 136 491 euros soit une baisse de 31 683. Locations, entretien, déplacements, missions, réceptions.

IMPOTS et TAXES : 4 199 euros contre 3947, ce qui reste stable

REMUNERATIONS du PERSONNEL : 177 352 contre 168 545, légère augmentation.

Je vous rappelle qu'un des objectifs de ce mandat était de professionnaliser le district Marne, tout en maintenant notre masse salariale. Nous sommes presque au bout du mandat. Vous avez remarqué un changement de Directeur avec l'arrivée de Monsieur Bruno Bestel qui met en place une organisation, tournée vers l'avenir du district, permettant de lancer des projets, en continuant de faire des économies.

Il était important de vous présenter ce tableau pour vous faire comprendre où nous allons, et que chaque décision est réfléchie.

ORGANISMES SOCIAUX :

61621 contre 59301 euros.

AUTRE CHARGES SOCIALES : 3488 contre 3276

PRIMES ET GRATIFICATIONS : La dépense de 1 500 € correspond à la DUE (prime de l'Etat), 250.00 € non imposable / salariés.

DOTATIONS aux AMORTISSEMENTS : 32773 contre 27833.

CHARGES de FONCTIONNEMENT : 54071 contre 48491

Cette saison, les clubs organisant des plateaux futsal pour le foot animation, ont reçu une indemnisation.

Le coût important supporté par le District pour la mise à disposition aux clubs volontaires des services civiques va être revu. L'organisation va changer. Maintenant, le District, sur demande, va accompagner administrativement les clubs pour l'embauche d'un service civique.

CHARGES FINANCIERES : 427 contre 1810 euros

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 160 euros contre 2268 euros.

Total des charges 498281 euros contre 583476

Au total sur un an, nous avons diminués nos dépenses de 85195 euros représentant 17 % des charges totales, passant d'un niveau de charge de 583476 euros à 498281.

Vous remarquerez que les charges salariales (sans tenir compte des subventions) représentent 49% de nos charges totales, soit en dessous des 52 % que représente la moyenne nationale des District.

Les PRODUITS :

Nos VENTES : 126465 euros contre 149290 euros soit une baisse de 22825 euros. Le nombre de licenciés (surtout chez les jeunes) baisse.

ENGAGEMENTS et COTISATIONS : 67208 euros contre 56852 euros, soit une hausse de 10356 euros. Principalement expliqué, par l'engagement de 20€ pour chaque équipe U6 à U11.

PROCEDURES - CONTENTIEUX : 88 733 euros contre 83 323 euros soit une augmentation de 5410 euros, ce sont les amendes et les dossiers disciplinaires, malheureusement en hausse.

SUBVENTIONS d'EXPLOITATION : 159 004 euros contre 167 354 euros, soit une baisse de 8350 euros.

Baisse structurelle dû aux dossiers que nous avons montés pour nos contrats aidés, qui sont dégressifs.

Merci aux administrations, à la FFF, à la Ligue, et à l'état pour leur soutien. Imaginez notre situation sans ces subventions.

C'est un combat journalier, car vous savez bien, que la tendance est à la forte diminution des aides.

RECETTES de MANIFESTATION et PARTENARIAT : 11 320 euros contre 11 600 euros.

C'est un poste sur lequel nous allons travailler avec la création d'une cellule piloté par Eric MODE qui va faire de la recherche de nouveaux partenaires, et le développement de nos manifestations, une priorité pour dégager de nouveaux fonds.

AUTRES PRODUITS : 20 208 euros contre 20 963 euros

PRODUITS FINANCIERS : 4056 euros contre 13516 euros soit une diminution de 9460 euros. La saison dernière, le chiffre était exceptionnel, car cela correspondait à la fin d'un placement, avec une grosse prime à la clé. Le chiffre de cette année est conforme à la moyenne des années précédentes.

PRODUITS/EXERCICE ANTERIEUR : 3432 euros, non prévu au 30/06/2019.

TRANSFERT de CHARGES d'EXPLOITATION : 36 135 contre 98559 euros concerne en partie l'abandon des frais de déplacements de quelques élus qui préfèrent déduire ces frais sur leurs impôts, plutôt que d'être remboursé, méthode que nous favorisons de plus en plus.

Cette différence est principalement due à la prime d'assurance (incendie + dégâts des eaux) voir l'annexe pour les montants.

TOTAL des DEPENSES = 498 281 euros

TOTAL des RECETTES = 517 745 euros

Différence positive..... 19 464 euros

BILAN AU 30/06/2019

Je ne ferai pas de comparaison avec la saison précédente, cela ne représenterait pas grand-chose

A l'ACTIF :

LES IMMOBILISATIONS : L'immeuble Henri DUNANT acheté pour 290.000 euros amortissable sur 40 ans, est amorti pour 74443 euros sa valeur résiduelle comptable est de 306919 euros.

Le MOBILIER acheté pour 52 216 euros s'amorti sur 10 ans, est déjà amorti pour 50 608 euros, sa valeur résiduelle est de 1 607 euros

Les AGENCEMENTS s'élèvent à 275904 euros s'amortissent sur 5 à 15 ans, sont amortis pour 202468 euros, leurs valeurs nettes comptables sont de 73 436 euros

Le MATERIEL et BUREAU INFORMATIQUE a été acheté pour 38940 euros et est amorti pour 35160 euros, sa valeur nette comptable est de 3779 euros

CLUBS : Les clubs nous devaient au 30 juin 2019 la somme nette de 118 744 euros.

Les DISPONIBILITES : En CAISSE, en BANQUES, à la CAISSE d'EPARGNE et en PLACEMENTS divers = 282 068 euros contre 291 112 euros 1 an plus tôt.

Au PASSIF :

FONDS ASSOCIATIFS : 243.973 euros sans changement

Les RESERVES passe à 359 220 euros après l'ajout du bénéfice de la saison précédente

RESERVES CAISSE de SECOURS passent de 23 579 à 25 307 euros suite aux nouvelles cotisations 2018/2019.

Autres PROVISIONS pour CHARGES : 12 272 euros, ce sont les provisions dotées pour les futurs départs à la retraite.

EMPRUNTS et DETTES : Emprunt auprès de la FFF pour le l'achat de l'immeuble est soldé comme je vous l'ai annoncé il y a quelques minutes après le dernier remboursement de 7500 euros en 2014/2015.

AUTRES CREDITEURS et ETAT : 21 432 euros pour les organismes sociaux, Retenues salariales à verser à l'URSSAF, à l'ASSEDIC et CAISSE de RETRAITE (sur 2eme trimestre 2019)

TOTAL du BILAN ACTIF..... 755 603 euros

TOTAL du BILAN PASSIF.....755 603 euros

Résumé : Après 3 saisons de mandat, nous avons réussi notre pari d'être positif chaque saison.

En effet, après avoir constaté chaque année une baisse des produits, nous avons réussi à baisser nos charges sur 3 ans, pour maintenir un petit bénéfice constant.

En conclusion,

Nous avons fait les bons choix de gestion depuis 3 ans mais maintenir la situation financière d'une association avec des salariés comme le DMF prend du temps car les décisions prises s'appliquent courant de l'année et nous ne voyons les résultats que 1 ou 2 ans plus tard.

Je remercie les clubs de la confiance accordée il y a 7 ans dans le projet présenté pour rétablir les comptes.

Gardons le cap pour cette dernière année de mandat, afin de pouvoir rendre une situation financière parfaite pour la prochaine équipe.

Vous m'avez donné mandat jusqu'en 2020, pour la bonne gestion des finances, et je vous en remercie. Il me reste 1 saison pour réussir cette mission. Elle est bien engagée.

Je compte sur vous tous pour atteindre cet objectif.

Je vous remercie de votre attention, je vais donner la parole à notre Commissaire aux comptes, la FIDUTEC, **représentée par Madame Isabelle GRISEY.**

« Le cabinet FIDUTEC, a effectué son audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux adhérences sur la situation financière et les comptes annuels. »

Après le compte rendu de la Commissaire aux Comptes, Jean Marc OUDIN reprend la parole

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier sur l'exercice 2018-2019 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2019-2020 à tous les membres du comité directeur.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent de 19 464 euros décide d'affecter le résultat en réserves.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette résolution est adoptée.

Je vous remercie de votre attention

Informations sur l'Arbitrage

Observations

- Baisse du nombre d'arbitres
- Demande d'arbitres en augmentation
- Contraintes demandées aux arbitres de plus en plus
- Augmentation de la responsabilité des arbitres
- Augmentation des incivilités

Comment améliorer la situation ?

Pour augmenter le nombre d'arbitres :

- **La Formation initiale en arbitrage**

Pour accéder aux informations

- LGEF
- Arbitrage
- Devenez Arbitre
- Planning des informations

Sur le secteur Marnais

Vendredi 18 octobre 2019

Samedi 19 octobre 2019

Dimanche 20 octobre 2019

Au CREPS de Reims

Possibilité de Formation en Internat

- Inscription sur actifoot.fr

La FIA se décompose en 8 séances présentant différents thèmes techniques et comportementaux.

Elle clôture par un test vidéo avec une note minimale exigée pour obtenir la

- **Qualification d'arbitre stagiaire**

Suite à la réussite de l'examen vidéo théorique, l'arbitre est accompagné sur Plusieurs matches et à la fin un examen terrain est organisé afin de valider la Capacité du stagiaire à devenir un arbitre officiel du District.

Conclusion :

Dépêchez-vous d'inscrire vos candidats afin d'augmenter le nombre d'arbitres
Et de vous mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage.

Pour les demandes de désignation d'arbitres :

Il convient d'en faire la demande au service compétitions du District Marne
Qui est le seul à pouvoir envoyer une demande aux désignateurs.

De façon générale, il est **strictement interdit** de contacter directement les désignateurs, toute communication doit se faire via **les services du District**.

Augmentation des incivilités :

Il convient de rappeler que la présence d'un **délégué club** recevant est vivement conseillé.

Le club recevant **est garant** de la police des terrains.

Le rôle du délégué club est primordial dans la rencontre.

Pour information.

Modifications importantes des lois du jeu.

- Classifications sur les fautes de mains
- Nouveauté pour la gestion des murs
- Sanctions disciplinaires pour les officiels d'équipes
- Le ballon est en jeu dès qu'il est botté sur CPB et CF dans la SDR
- Balle à terre donnée à une équipe ou au gardien si le ballon était Dans la SDR (tous les joueurs à 4 mètre)
- Si l'arbitre touche le ballon et que c'est l'équipe adverse qui récupère, alors BAT.
- Le remplacé peut sortir du terrain n'importe où.

« Un chef c'est fait pour cheffer » (Jacques CHIRAC

« Un entraîneur c'est fait pour entraîner »

« Un joueur c'est fait pour jouer »

« Un arbitre c'est fait pour arbitrer »

Merci de respecter le rôle de chacun !

RAPPORT D'ACTIVITES - Par le Secrétaire Général
--

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter en quelques lignes le rapport d'activité de la saison 2018 / 2019

Durant toute la saison les 21 commissions ont œuvrées à la gestion de tous les dossiers sportifs, disciplinaires, administratifs ou autres (192 réunions)

Commission de discipline **34**

Commission Sportive Gestion des Compétitions **29**

Commission Foot Animation	18
Commission Départementale des Litiges et des Contentieux	14
Section Compétitions jeunes foot à 11	14
Commission Départementale Futsal	14
Comité Directeur	12
Conseil de l'Ethique	9
Commission Départementale de l'Arbitrage	9
Commission Supérieure d'Appel - Configuration Sportive	7
Bureau du District	7
Commission Départementale Foot Loisir	6
Commission Supérieure d'Appel - Configuration Discipline	6
Commission Technique	3
Commission du Statut de l'Arbitrage	3
Commission Féminisation	2
Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage	2
Commission des Finances	2
Commission de Surveillance des Opérations Electorales	1
Commission de Statuts et des Règlements	6
Commission du Bénévolat	2

Résultats des championnats du District Marne

Seniors D1 1er FAGNIERES ES

Le palmarès des championnats 2018/2019 vous sera donné en fin d'assemblée lors de la remise des diplômes par le Président et ses invités.

Toutefois nous pouvons affirmer que l'équipe de FAGNIERES 1^{er} du championnat supérieur du DMF de D1 est un beau champion et a brillamment gagné son billet pour accéder dans le championnat de ligue LGEF R3 Champagne.

Elle sera accompagnée dans cette accession par l'équipe de OIRY US (classée 2^{ème})

- A noter le retour en championnat seniors District 1 de SEZANNE SA 2 et de REIMS ESPERANCE 1

COUPES DE LA MARNE

Les 15 et 16 juin 2019 se déroulaient à REIMS MURIGNY, les finales des coupes de la Marne dont voici pour mémoire les résultats.

L 22 JUIN 2019 au complexe de TAISSY

Le 23 juin à Chalons finale de la coupe CHAUVIN LESOEURS

Remerciements et félicitations aux clubs supports REIMS MURIGNY et ASPTT CHALONS ainsi qu'aux Municipalités de REIMS – TAISSY et CHALONS pour leur aide et leur soutien à l'organisation de ces finales sans oublier les salariés et les Bénévoles du DMF.

RAPPEL / Si match nul à la fin du temps de jeu réglementaire :

COUPES PRESTIGE – PROMO CLUB ET Challenge Yves ALIPE : **PROLONGATION**

COUPE CHAUVIN LESOEURS **PAS DE PROLONGATION** sauf **EN FINALE**

NOMBRE DE FORFAITS saison 2018/2019

Championnats – D1 D2 D3 D4 57

Coupes – D1 D2 D3 D4 32

Forfaits Généraux 13

LOISIRS 5 = 1 =2

FUTSAL 9 + 3 + 4

Championnats – U15 U17 U19 38

Coupes – U15 U17 U19 4

Forfaits Généraux 5

Championnats et Brassage U13 61

Coupes – U3 8

Forfaits Généraux 5

NOMBRE DE FORFAITS dans les 3 dernières journées

Championnats – D1 D2 D3 D4 **25 / soit 50% du total général**

Afin de lutter contre les forfaits abusifs de fin de saison

DROITS ADMINISTRATIFS DES FORFAITS proposés par les Commissions des compétitions, des règlements puis validés par le Comité Directeur du 23/08/2019

- durant les 3 dernières journées des championnats seniors
 - 1^{ER} forfait droit multiplié par 3 (90€ saison 2019/2020)
 - 2^{ème} forfait droit multiplié par 4 (200€ saison 2019/2020)
 - 3^{ème} forfait droit multiplié par 4 (280€ saison 201/2020)

- Forfait général durant les 3 dernières journées droit multiplié par 4 (280€ saison 2019/2020)

Absence de l'une des deux équipes sans prévenir l'organisme de gestion des compétitions dans les conditions et formes prévues par la District Marne de Football.

Les matches doivent commencer à l'heure fixée.

En cas d'absence de l'une des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie (Article 159.4 des Règlements Généraux de la FFF). Les conditions de constatation de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match.

Afin de respecter des règles d'éthique et de sportivité, il est décidé de sanctionner les clubs ne se présentant pas à un match selon les modalités suivantes :

- **absence dûment constatée du club visiteur ou nombre de joueurs présents du club visiteur ne permettant de débiter le match. Une amende de 100 € sera infligée au club visiteur.**
- **absence dûment constatée du club recevant ou nombre de joueurs présents du club recevant ne permettant de débiter le match. Une amende de 200 € sera infligée au club recevant.**

Quelques mots concernant la Discipline

Les commissions de 1^{ère} instance et de 2^{ème} instance ont dû malheureusement comme les saisons précédentes traiter de nombreux dossiers

Retenons quelques quantum de sanctions

7	Matches	6	dossiers
8	Matches	9	dossiers
10	Matches	6	dossiers
11	Matches	2	dossiers
12	Matches	4	dossiers
15	Matches	5	dossiers
6	Mois	3	dossiers
8	Mois	3	dossiers
1	An	2	dossiers
4	Ans	1	dossier
5	Ans	1	dossier
10	Ans	1	dossier
	total	43	dossiers

Quelques résultats de nos équipes marnaises qui évoluent aux étages supérieures (national et ligue)

Coupe de France

Stade de Reims brillante 8^{ème} place en L1

Stade de Reims féminines accession en D1

Epernay rétrogradation de N3 en R1

Stade de Reims rétrogradation du N 19 en Ligue

Stade de Reims maintien en N U17

Caillot FC foot entreprise

Ligue R1 Champagne beau tir groupé de nos équipes marnaines

2^{ème} CORMONTREUIL 3^{ème} SEZANNE SA 4^{ème} STE ANNE

Ligue R1 Féminines 4^{ème} ST MEMMIE OL 5^{ème} STE ANNE

R2 A Champagne 4^{ème} EPERNAY RC 5^{ème} CERNAY BERRU

Rétrogradation en R3 de AS TAISSY

R2 B Champagne 2^{ème} AVIZE GRAUVES accède en R1 Champagne

R3 B Champagne 1^{er} et champion de la poule, accède en R2 STE ANNE

2^{ème} VITRY FC 3^{ème} WITRY LES REIMS

Dans les championnats National et de Ligue de jeunes U19 U 17 et U 15 très belle tenue des équipes marnaines qui ont obtenues des classements très honorables.

Signalons toutefois :

- la 1^{ère} place en R2 B U19 de ST MARTIN LA VEUVE
- la 1^{ère} place en R2 A U17 de STE ANNE
- la 1^{ère} place en R2 B U17 de ST MARTIN LA VEUVE
- la 1^{ère} place en R1 U15 de STE ANNE

DIVERSES ACTIVITES du DMF

Le FAFA, plusieurs dossiers ont été proposés à la FFF et ont reçus une suite favorable

La lutte contre les incivilités avec le conseil de l'éthique et l'espace réparation

FOOTBALL CITOYEN

PLAN DE PERFORMANCE FEDERALE

- Déploiement du PFF : détections U13 – U14 – U15
- Détecter de façon précise et optimisée
- Orienter en permanence vers les structures adaptées
- Accompagner le joueur dans son épanouissement et vers le haut niveau
- Mise en place de centres de perfectionnement pour les jeunes féminines
- Aide aux clubs en termes d'infrastructure (FAFA)

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

- Rassemblement de masse – football animation
- Journées d'accueil / Rentrées du football
- Rassemblement U11
- JND
- Festival U13 Pitch : Une compétition festive et éducative

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

- Déploiement de l'opération football à l'école
- Maintien des sections sportives scolaires

FEMINISATION DU FOOTBALL

- Accompagnement des clubs dans la mise en place de leurs opérations de promotion du football féminin « Chacun son foot » / Semaine du Foot Féminin

DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES

- Mise en place d'un sondage pour le football loisir

Développement de la pratique futsal : championnat, coupe, plateaux jeunes

STRUCTURATION DES CLUBS

- Accompagnement label jeune. futsal
- Accompagnement des clubs dans leur structuration
- Création de groupement d'achat (offre Nike)
- Réunions de secteurs thématiques techniques
- Déploiement de la FMI en D4

Le BENEVOLAT (4 dirigeantes ont effectué un séjour de 2 jours à Clairefontaine

JOURNEE DES BENEVOLES 8 membres de clubs ont assisté à la finale de la coupe de France.

Points de règlements

L'éducateur et le dirigeant sont sanctionnés dorénavant comme les joueurs carton jaune carton rouge et date d'effet immédiate.

Si vous faites appel n'oubliez pas de le formuler sur papier à entête du club et de le transmettre au DMF par lettre recommandée ou par la boîte mail officielle du club et surtout de le motiver.

Délai d'appel : Réserve ou réclamation en coupe 2 jours francs
Réserve ou réclamation en championnats 7 jours francs
Sauf dans les 4 dernières journées 2 jours francs
En discipline 7 jours francs

Concernant les rencontres du WE, si vous déclarer forfait ou que la rencontre ne peut se jouer prévenez rapidement le District sur la boîte mail ASTREINTE et ce à partir du vendredi 17h30 jusqu'au lundi 8 h 00

Même procédure pour tout incident grave, match arrêté, intervention des gendarmes, blessés graves.....

La boîte mail compétition - ne sera consultée par Martial que le lundi matin 8h30

Je terminerai ces quelques lignes par remercier le Personnel et tous les membres du District qui œuvrent tout au long de la saison à organiser toutes vos rencontres de football.

Bonne saison 2019/2020

MH / SG

RECOMPENSES

Le Président remet, avec l'aide des personnalités divers trophées et Diplômes

- Remise de la médaille d'argent (2017) de la FFF à Madame BOUCHE Maryse du club de SC MONTMIRAIL pour ses 26 ans de services au club tant comme Secrétaire et 7 années de Présidente.
- Remise d'une coupe et d'un Diplôme au club d'ES FAGNIERES pour son titre de champion Seniors D1 District Marne.
- Remises de Diplômes à toutes les équipes premières de leur championnat.

CHAMPIONS SENIORS 2018 / 2019

CHAMPIONNATS	EQUIPES
District 1	FAGNIERES ES 1
District 2 – groupe A	REIMS CHRISTO FC 2
– groupe B	BETHENY FC 1
– groupe C	FAUX VESIGNEUL POGNY 1
District 3 – groupe A	REIMS LA NEUVILLETTE JAMIN 2
– groupe B	REIMS MURIGNY FRANCO PORTUGAIS 2
– groupe C	LE GAULT SOIGNY ES 1
– groupe D	THIEBLEMONT US 1
District 4 – groupe A	REIMS OLYMPIQUE FC 1
– groupe B	BEZANNES 2050 FC 1
– groupe C	COURTISOLS ESTAN AS 2
Championnat Foot Loisir – groupe A	REIMS LA NEUVILLETTE JAMIN 3
Championnat District FUTSAL	ST MARTIN/PRE FC 3

CHAMPIONS JEUNES 2018 / 2019

CHAMPIONNATS	EQUIPES
U19 LOXAM	WITRY LES REIMS ES
U 17 District 1 GROUPAMA	GUEUX AS 1

U 17 District 2 GROUPAMA - groupe A	COTE DES BLANCS FC 1
- groupe B	SILLERY FC 1

U 15 District 1	WITRY LES REIMS ES 1
------------------------	----------------------

U 15 District 2 - groupe A	SOMSOIS BIGNICOURT/SAULX
- groupe B	REUIL - VENTEUIL 1
- groupe C	REIMS LA NEUVILLETTE JAMIN 1
- groupe D	ST BRICE COURCELLES AS
U 13 Excellence	ARGONNE FC 1
U13 Elite	REIMS SIREN 1

U 13 Honneur - groupe A	ST-MARTIN /PRE FC 1
- groupe B	MONTMIRAIL SC 1
- groupe C	CERNAY BERRU LAVANNES AS 1

U 13 Promotion - groupe A	CERNAY BERRU LAVANNES AS 2
- groupe B	MUIZON ES 2
- groupe C	SEPT SAULX SS 2
- groupe D	SEZANNE RC 2
- groupe E	SOMSOIS MARGERIE ENTENTE 1
- groupe F	CHALONS FCO 2

U 11 – Challenge Daniel Monclin	
groupe A	
- groupe B	ARRET DE LA MANIFESTATION
- groupe C	

Festival U13	STADE DE REIMS
---------------------	----------------

- **FOOT ANIMATION** / attribution de ballons à 17 clubs

Clôture de l'Assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les participants et les Personnalités Présentes et les invite à prendre le verre de l'amitié avant de clôturer ces Assemblées Gnérales.

La Séance est levée à 12 heures 30 ;

Le Secrétaire Général

Michel HELYE

Le Président

Gérard CASSEGRAIN

